

# DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**SIED 70**  
**Syndicat intercommunal d'énergie**  
**du département de la Haute-Saône**

**SEANCE DU 8 MARS 2023**

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 01 février 2023

**PRESENTS : (12 membres)**

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Jean-Luc BRULE, André MARTHEY.

**ABSENTS EXCUSÉS : (3 membres)**

Madame Virginie LUTHRINGER, Messieurs Ludovic TABIS, Jean-Noël CHAMBON,

**ABSENTS : (2 membres)**

Messieurs Frédéric GUIBOURG, Patrick NECTOUX.

**À DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)**

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

**VOTE :**

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Daniel NOURRY.

## DELIBERATION N°5

Monsieur le Président indique au Bureau syndical que la FNCCR a lancé le dispositif Lum'ACTE destiné à aider les collectivités dans le domaine de l'ingénierie d'éclairage public.

Le sous-programme Lum'ACTE, lancé dans le cadre du programme ACTEE, permet d'apporter un soutien opérationnel et financier aux collectivités désireuses de maîtriser leurs consommations et améliorer la performance énergétique de leurs parcs d'éclairage public.

L'Appel à Projets Lum'ACTE vise à répondre aux enjeux de rénovation des parcs d'éclairage public des collectivités de tous types, en dehors des installations d'éclairage sportif et des éclairages des bâtiments publics qui sont visés par d'autres outils du programme ACTEE.

Dans le cadre de ce dispositif, le SIED 70 est susceptible de bénéficier d'une aide dans :

- l'accompagnement à la connaissance du patrimoine des collectivités au titre

du lot 1 : réalisation d'audits patrimoniaux et énergétiques

avec le financement de 50% du salaire du chargé de maintenance éclairage public et de l'apprenti, compris frais annexes, estimés à 100 300 €

du lot 2 : outils de suivi du parc d'éclairage du parc

avec le financement de 50% du logiciel de suivi de maintenance éclairage public d'un coût global estimé à 5 100 € HT

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20230308-DELIB5BU080

- le suivi des actions et des travaux au titre

du lot 3 : maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les projets avec le financement de 30% du temps passé par le responsable service pour la réalisation du marché de maintenance et de travaux estimé à 10 000 €

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **DECIDE** de solliciter les aides financières du sous-programme Lum'ACTE dans les conditions énoncées ci-dessus.
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les dossiers de candidature à l'appel à projets et les demandes d'aides correspondants.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

*Jean-Marc JAVAUX*



REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20230308-DEL IB5BU080